



ENERGIE

Auto-producteurs en attente de la RPC

Descriptif

Ce tarif concerne les installations construites après le 01.01.2006, figurant sur la liste d'attente RPC (Rétribution à prix coûtant).

Taxes de raccordement

Selon ordonnance sur l'énergie (RS 730.01) article 2, alinéa 3, 4 et 5.

Valable dès le 01.01.2012 jusqu'à la date d'acceptation du dossier par la RPC

Energie physique		
	excl. TVA	incl. TVA
Prix de l'énergie (ct./kWh)	10.00	10.80

Mesure et décompte (par dispositif de mesure)		
	excl. TVA	incl. TVA
Etablissement de la CC BT (CHF/a)	1 380.00	1 490.00

Taxe unique pour la pose de compteur		
	excl. TVA	incl. TVA
Frais de pose d'un compteur by-pass (CHF)	500.00	538.00

Frais de compteur		
	excl. TVA	incl. TVA
Taxe de compteur (CHF/mois)	20.00	21.60

Certificat écologique		
	excl. TVA	incl. TVA
Prix de l'énergie (ct./kWh)	12.00	12.95

Application de la restitution de l'énergie

- La restitution de l'énergie produite est la même pour le tarif de jour et de nuit (365 jours sur 365).

Application

- Les frais de pose d'un compteur by-pass sont imputés uniquement la première fois au moment de la pose de celui-ci.
- La taxe unique de frais de compteur est facturée tous les mois.

votre partenaire

1to1energy

Standard de mesure

- Si l'installation a une puissance égale ou supérieure à 30 kW, une indemnité pour l'établissement de la courbe de charge exigée par les dispositions légales est prélevée à raison de Fr. 1' 380.— par an, soit Fr. 115.—par mois.
- Dans ce cas les frais de compteur de Fr. 20.— ne seront pas prélevés, étant compris dans cette indemnité de mesure.

Installation d'un télé-relevé

- La pose d'un système de télé-relevé peut être demandée en fonction du type d'installation, en principe pour toute installation de plus de 20 kW et celles en série situées au même endroit. Le gestionnaire de réseau est compétent pour décider de l'installation d'un télé-relevé.

Dispositions complémentaires

- Conditions générales (CG) de La Société des Forces Electriques de La Goule SA
- Conditions générales pour la fourniture d'énergie électrique de La Société des Forces Electriques de La Goule SA (CGF La Goule)
- Prescriptions d'entreprise (PDIE BE/JU/SO/CFF)
- Loi (RS 730.0) et ordonnance sur l'énergie (RS 730.01)

La Société des Forces Electriques de La Goule SA peut fixer unilatéralement ses prix conformément aux dispositions légales et aux directives en matière de régulation. **Les ajustements de prix ne requièrent pas la résiliation des relations commerciales et du contrat.**